

REGLEMENT

Trail An Dore

PLOUGUERNEVEL

Article 1 : ORGANISATION

Le Comité des Fêtes de Plouguernevel organise le 21 Avril 2019 une course à pied nature appelée Trail An Dore.

L'épreuve est soumise à la réglementation de la F.F.A., du Comité Départemental des Côtes d'Armor relative aux courses hors stade.

Article 2 : PARCOURS

2 parcours : 10 et 16 kms

Parcours varié et champêtre (90 % chemins – 10 % route)

Article 3 : PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne âgée de la catégorie cadets pour le 10 kms et à partir de la catégorie Juniors pour le 16 kms. Tout athlète non licencié à une Fédération Sportive devra posséder un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les mineurs devront en plus présenter une attestation parentale l'autorisant à participer.

Article 4 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par un contrat Responsabilité Civile souscrit auprès de GROUPAMA BRETAGNE.

Les licenciés F.F.A. et des fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence.

Il incombe aux autres participants (NON LICENCIÉS) de s'assurer personnellement.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être individuelles à l'aide du bulletin d'engagement dûment rempli. Pour les licences F.F.A. ou des autres fédérations, fournir obligatoirement le N° de la licence, le club, la fédération. Pour les non-licenciés, le certificat médical de moins d'un an et, en plus, une autorisation parentale pour les mineurs.

Par Téléphone : Françoise KERBORIOU – PLOUGUERNEVEL

Tél. 06 30 68 15 44

Site : <http://klikego.com>

Le jour de la compétition : Salle de Tennis – Square Louis Le Dily - PLOUGUERNEVEL

Droit d'inscription : 7 € le 10kms et 9 € le 16 kms (+2€ sur place)

Article 6 : DOSSARDS

Les dossards seront remis à tous les coureurs inscrits sur place à partir de 8 h 15

Article 7 : REMISE DES PRIX

Des lots seront remis aux premiers de chaque catégorie.

Article 8 : TIRAGE AU SORT "LOTS"

A l'occasion de cette course, l'organisation mettra en jeux divers lots destinés aux participants de cette épreuve, ils seront attribués par tirage au sort.

Article 9 :

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 10 :

La participation au "Trail An Dore" implique l'acceptation du présent règlement.